



Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 3934 du 16 avril 2026 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet des "risques liés à l'intelligence artificielle pour la cybersécurité du secteur financier"

- **Quelle est la position de Monsieur le Ministre au sujet de la menace d'une intelligence artificielle du type « Mythos » pour le secteur financier ?**
- **Quelle est la position du régulateur national à ce sujet et quels sont les moyens mis en œuvre pour se défendre contre ce type de phénomènes ?**
- **Monsieur le Ministre a-t-il eu des échanges à ce sujet avec ses homologues au niveau du Conseil de l'Union Européenne ?**
- **Y aura-t-il des initiatives au niveau de l'Union Européenne afin de proposer une réponse commune à ce type de phénomènes ?**

Le ministère des Finances suit avec attention les informations récemment révélées au sujet d'un modèle d'intelligence artificielle (IA) appelé « Mythos », développé par la société Anthropic, auquel l'honorable député fait référence. Ce modèle s'apparenterait à un dispositif capable de détecter et d'exploiter de manière autonome des vulnérabilités informatiques, y compris dans le secteur financier. A cet égard, il importe de noter que la Commission européenne est en discussion avec Anthropic au sujet de son modèle d'intelligence artificielle. D'autres modèles d'IA s'apparentant à « Mythos » pourraient, en principe, présenter des risques similaires à l'avenir.

Si le règlement européen DORA (*Digital Operational Resilience Act*) a renforcé le cadre applicable à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, notamment en matière de risques ICT, l'émergence de nouvelles menaces liées à ces outils IA met en exergue le caractère horizontal de la cybersécurité, touchant à la résilience globale des infrastructures numériques, tant au niveau national qu'international.

Le ministère des Finances continuera à contribuer aux échanges au niveau de l'Union européenne sur le sujet et accompagnera, le cas échéant, les démarches appropriées visant à définir une réponse coordonnée et proportionnée à ce type de menace potentielle. Les autorités de surveillance nationales suivent de près ces évolutions et échangent avec leurs homologues au niveau européen et international.

Luxembourg, le 19 mai 2026

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth